



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le samedi 23 mai,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : lundi 18 mai 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Conseillers municipaux.

Etaient absents représentés : Djelloul OUARET par Hocine BEN-SAÏD, Anne OLIVERO par Sophie CELTON.

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le samedi 23 mai 2020 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire sortant.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 11 heures et procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire : « Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, nous sommes réunis aujourd'hui samedi 23 mai 2020, pour procéder à l'installation officielle des Conseillers municipaux et à l'élection du maire et des adjoints.

En ma qualité de maire sortant, il m'appartient de présider cette séance.

Je vais en premier lieu vous communiquer les résultats des élections municipales qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020 :

Nombre d'inscrits :	8 332
Exprimés :	3 084

La liste André MOLINO « Ensemble pour Septèmes » a été élue avec 80,54 % des suffrages exprimés. Elle dispose de 30 sièges au sein de l'Assemblée communale.

La liste Angélique ORENGO « Construisons Septèmes autrement » a recueilli 19,45% des voix. Elle dispose de 3 sièges.

Avant de déclarer l'installation officielle du Conseil nouvellement élu, je vous demande de répondre à l'appel de votre nom..

Le quorum étant atteint, je déclare installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs :

Sophie CELTON, Ludovic DI MEO, Louisa HAMMOUCHE, Emilien GOGUEL-MAZET, Sylvie LAURENT, Hocine BEN-SAÏD, Christine ARNAUDO, Gérard GUERRERO, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Hélène FERRANDI, Arthur MELIS, Marie – Catherine BIANCO, Djelloul OUARET, Carole HALGAND, Denis CANI, Sophia FELLAHI-TALBI, Bertrand CONNIN, Virginie AUTIE, Gérard ESCOFFIER, Anne OLIVERO, Patrick MAGRO, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Patrick DUBESSE, Gaëlle LECOQ, Paul BONZI, Carole ALBOREO, Manuel PINTO, Roselyne MANDRAS, Angélique ORENGO, Patrick FORNERONE, Martine CARMONA

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de nommer le plus jeune de notre assemblée, en l'occurrence Bertrand CONNIN, secrétaire de séance.

Monsieur Fornerone : « Monsieur le Maire, je vous demande la possibilité d'observer une minute de silence pour toutes les victimes du COVID-19. »

Monsieur le Maire : « c'est prévu, mais après les questions inscrites à l'ordre du jour. Je laisse maintenant la présidence au doyen de notre assemblée, Monsieur Arthur MELIS, afin qu'il vous invite à procéder à l'élection du maire. »

Monsieur Mélis : « En ma qualité de doyen du Conseil municipal, il m'appartient de présider cette séance jusqu'à l'élection du nouveau maire.

A cet effet, je me dois maintenant de vous rappeler les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8.

- **Article L.2122-4 – 1^{er} alinéa**
"Le Conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus".
- **Article L.2122-7**
"Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu".
- **Article L.2122-7-2**
"Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus".
- **Article L.2122-8 – 1^{er} et 2^{ème} alinéas**
"La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.
Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il est procédé".

Délibération n°01.05.2020 – CONSEIL MUNICIPAL : Election du maire.

Monsieur Mélis : « Je vous invite maintenant à procéder à l'élection du maire et demande aux conseillers qui le souhaiteraient, de faire acte de candidature. Qui fait acte de candidature ?

Monsieur André MOLINO fait acte de candidature

Je demande au conseil de désigner au moins 2 assesseurs pour constituer avec moi le bureau de cette opération électorale

Nom des assesseurs désignés :

- *Gaëlle LECOQ*
- *Patrick DUBESSE*
- *Patrick FORNERONE*

Je vous rappelle que conformément aux consignes sanitaires émises par le Conseil scientifique, vous devez vous désinfecter les mains avant toute manipulation des bulletins. Vous avez à disposition pour cela, des flacons de gel hydro alcoolique. De même, vous devez utiliser votre stylo personnel si vous souhaitez vous servir des bulletins vierges qui vous ont été distribués.

Ceci étant dit, Monsieur André MOLINO ayant fait acte de candidature, vous voudrez bien à l'appel de votre nom, remettre votre bulletin dans la petite corbeille réservée à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral : 3

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Monsieur André MOLINO : 30 voix

Monsieur André MOLINO ayant obtenu la majorité absolue, je le proclame maire de Septèmes-les-Vallons.

Avant de lui laisser la présidence pour la suite de cette séance et du mandat 2020-2026, qu'il me soit permis de lui dire ma satisfaction et ma fierté de lui passer cette fois symboliquement cette écharpe et d'être le premier à le féliciter pour sa réélection.

Je voudrais aussi ajouter, qu'adjoint moi-même à ses côtés depuis 2001 et au total, cela fait 24 ans que nous travaillons ensemble, j'ai pu tout au long de ces années apprécier son intégrité, ses qualités de cœur et son dévouement au service des Septémoises et des Septémois.

Il le prouve encore aujourd'hui, dans les épreuves que nous traversons.

Notre Maire est mobilisé jours et nuits au service de la commune comme nous le sommes avec lui.

Il prouve que l'on peut compter sur lui dans les bons moments comme dans les pires.

Nous allons entamer ce mandat en aidant les habitants à sortir de cette crise sanitaire sans précédent.

Nous avons pris la mesure de la tâche qui est la nôtre. Avec lui nous sommes prêts à servir notre commune.

Nous allons travailler à ses côtés, les Septémois ont su apprécier et reconnaître par leur soutien massif le 15 mars dernier, les compétences et les qualités humaines de notre Maire.

Cher.e.s collègues, je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Maire : « je vous remercie. »

Délibération n°02.05.2020 - CONSEIL MUNICIPAL : Détermination du nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire : « nous venons de procéder à l'élection du maire, il convient dès à présent, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) de déterminer librement le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Me référant à cette limite et pour assurer dans la continuité le mandat 2020-2026, je vous propose de maintenir à 9 le nombre des adjoints au maire. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Angélique ORENGO, Patrick FORNERONE, Martine CARMONA,)

Délibération n°03.05.2020 – CONSEIL MUNICIPAL : Election des adjoints.

Monsieur le Maire : « je vous invite maintenant conformément aux articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7-2 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à procéder à l'élection des adjoints.

Les adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

A cet effet, je vous demande de me faire connaître les listes souhaitant faire acte de candidature. »

Monsieur Di Méo : « Monsieur le Maire, je parle au nom de la liste « Ensemble pour Septèmes », et souhaite déposer la candidature des élus suivants 1) Sophie Celton. 2) Gérard Guerrero. 3) Louisa Hammouche. 4) Arthur Melis. 5) Sylvie Laurent. 6) Émilien Goguel-Mazet. 7) Christine Arnaudo. 8) Hocine Ben-Saïd. 9) Carole Halgand. »

Monsieur le Maire : « vous voudrez bien à l'appel de votre nom, remettre votre bulletin dans la petite corbeille réservée à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral : 3

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Monsieur André MOLINO : 30 voix

En application de ce qui précède, sont proclamés élus les neufs adjoints au maire dans l'ordre suivant :

Madame Sophie CELTON : Première adjointe

Monsieur Gérard GUERRERO : Deuxième adjoint

Madame Louisa HAMMOUCHE : Troisième adjointe

Monsieur Arthur MELIS : Quatrième adjoint

Madame Sylvie LAURENT : Cinquième adjointe

Monsieur Emilien GOGUEL-MAZET : Sixième adjoint

Madame Christine ARNAUDO : Septième adjointe

Monsieur Hocine BEN-SAÏD : Huitième adjoint

Madame Carole HALGAND : Neuvième adjointe

Lecture de la Charte de l'Élu local

Monsieur le Maire : « Conformément à l'article L.2121-27 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, je me dois de vous lire la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du même code.

Charte de l'élu local

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Monsieur le Maire : « avant de lever la séance, je vous demanderais de bien vouloir observer une minute de silence en hommage aux victimes du COVID-19. Je vous remercie.

Mesdames, Messieurs, Chères et Chers Collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier notre collègue Arthur Mélis pour les mots qu'il vient de prononcer en ouverture de ce Conseil Municipal d'installation.

Arthur Mélis est un élu expérimenté, engagé au quotidien, qui ne compte pas son temps au service de l'intérêt général, au service des Septémoises et des Septémois.

A travers lui, c'est l'engagement de vous tous au service de la commune que je tenais à souligner. Nous tenons ce conseil aujourd'hui à huis-clos en raison de la crise sanitaire que nous traversons toujours.

C'est d'ailleurs dans un contexte particulièrement contraint que nous avons assuré la continuité et le fonctionnement démocratique de nos institutions dans la tenue du 1^{er} tour de cette élection. A ce titre, je tiens à remercier toute notre administration communale. Les élus, mais aussi tous les membres des bureaux de vote qui ont permis que ce scrutin se déroule en respectant strictement toutes les consignes de sécurité sanitaire.

Je tiens à adresser de sincères remerciements aux électrices et aux électeurs qui ont pris la décision de venir voter.

Tous ont rempli leur mission avec un sens des responsabilités que nous devons souligner tant le respect des mesures fut exceptionnel.

Depuis, nous avons vécu un confinement de la ville sans précédent. Mais comme le prévoit la loi, le conseil municipal se tient aujourd'hui pour élire le Maire et les adjoints. Avec les élus et notre cellule de crise, nous avons intégré les directives fixées par le gouvernement.

Je tiens à saluer le courage des Septémoises et des Septémois, confinés chez eux à l'heure où nous tenons ce Conseil Municipal. Ils font preuve d'un sens des responsabilités mais je leur demande de ne rien relâcher, et de respecter toutes les consignes à la lettre.

Je tiens également à saluer les agents qui assurent la continuité du service public au quotidien. Ils sont en première ligne, de même que les personnels soignants et les fonctionnaires qui assurent la sécurité des Françaises et des Français dans cette période difficile.

Saluons particulièrement l'engagement des médecins de ville, des infirmières, des infirmiers, des pharmaciens de Septèmes qui conjuguent leurs efforts pour rassurer, accompagner et soigner si nécessaire les personnes qui font appel à eux.

Saluons celles et ceux qui soutiennent leurs voisins en produisant des gestes de bienveillance et de solidarité qui sont en apparence de simples gestes mais qui en réalité sont des gestes fondamentaux.

Saluons les commerçants de proximité qui assurent la continuité alimentaire et qui font tout pour satisfaire les personnes qui ont des moyens de déplacements limités.

Saluons tous ces bénévoles qui ont fabriqué des masques par milliers et à grande échelle pour aider les habitants à se déconfiner en toute sécurité.

A notre niveau, nous avons su devancer une situation qui allait en s'aggravant. Nous avons mis en place les outils numériques qui permettent le télétravail des agents tout en organisant des présences physiques en mairie.

Nous avons organisé le recensement des personnes les plus vulnérables, notamment les seniors que nous suivons de très près et au cas par cas. Nous avons organisé l'aide alimentaire pour les plus démunis. Nous avons fourni des masques. Nous avons hélas trop souvent pallié les absences de l'Etat.

Bien évidemment, les cadres de l'administration sont restés sur le pont, que ce soit en télétravaillant ou en tenant des permanences sécurisées pour accueillir celles et ceux qui ont besoin d'être guidés.

Je veille personnellement à ce que les consignes et les directives soient respectées.

Je veille aussi, avec la cellule de crise, à ce que la population soit accompagnée, soulagée dans cet effort que nous devons faire les uns et les autres en étant plus que jamais rassemblés, unis et déterminés.

Vous comprenez que ce n'est pas le moment de commenter dans le détail les élections qui ont eu lieu.

Les électrices et les électeurs septémois ont très clairement manifesté leur choix.

Plus de 80% d'entre-eux ont choisi de placer leur confiance dans la liste que je conduisais : « Ensemble pour Septèmes » et je les en remercie. Je ne m'étendrai pas non-plus sur le programme que nous leur avons soumis à l'occasion de ce vote.

Ce que nous savons à présent, c'est que les électeurs ont souhaité préserver une ville qui poursuive sa modernisation équilibrée et maîtrisée. Une ville qui garde une âme de village, qui l'emporte sur la haine et sur la division. Nous ferons ce pour quoi nous avons été élus.

Nous allons répondre avant tout aux attentes exprimées lors de nos rencontres, dans tous les quartiers de Septèmes. Je tiens à remercier les élus qui viennent de mettre fin à leur mandat, comme ceux qui repartent, pour leur dévouement et pour le temps qu'ils ont consacré à notre commune.

Il y a un an, notre conseiller municipal Tayeb KEBAB nous quittait. Qu'il me soit permis d'avoir une pensée émue et affectueuse pour lui et sa famille. C'était un élu de cœur et de conviction comme Septèmes sait si bien les engendrer.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et parmi eux, les plus jeunes, qui ont mené une campagne dynamique et enthousiaste. Leur imagination et notre expérience ne demandent qu'à se rencontrer et à s'exercer. Le temps de la campagne est passé, la démocratie a parlé.

Nous devons désormais poursuivre la modernisation de notre commune. Ce succès, marque une volonté de poursuivre. Je serai avant tout, le Maire de l'ensemble des Septémoises et des Septémois.

Je voudrais rendre hommage à Marc Ferrandi, à Fernand Ros et à leurs équipes successives, qui ont fait de Septèmes une ville qui compte désormais dans le paysage métropolitain.

Mes dernières pensées, en ce jour, iront à mon père, qui a su courageusement tracer le sillon. Il a suscité ma vie d'engagement, mon idéal de Solidarité et de Paix. Dans les moments difficiles que traverse la commune, souvent je pense à ce que leurs générations ont su affronter. Ma réélection, à la tête de la liste « Continuons Ensemble pour Septèmes » est, quelque part, le prolongement de ses combats.

Mais je ne voudrais pas terminer mon propos sans mettre en relief la patience et la compréhension d'Eliane, mon épouse qui partage joies, contrariétés et angoisses. A travers elle, c'est à tous les élus et à leur conjoint que je souhaite adresser mon salut et mes félicitations. Merci à tous pour votre engagement à Septèmes.

Pour l'heure, je vous demande de faire preuve de prudence. Je vous demande de donner l'exemple dans le respect des consignes qu'il nous faut maintenir. Continuons d'être le plus proche possible des habitants en de telles circonstances. Et lorsque nous auront vaincu cette épidémie, le temps sera venu de nous retrouver plus forts. Viendra alors le moment de réfléchir plus au fond sur le rôle des services publics et sur celui de la commune qui face à une crise comme celle-là est irremplaçable. Viendra alors le temps de faire la fête, une fête des retrouvailles !

Nous qui sommes contraints de nous isoler les uns des autres, de prendre des distances de poser des barrières virtuelles entre nous, mesurons la portée de ce que veut dire le « vivre ensemble » ! Vivre ensemble, en définitive, c'est vivre tout simplement.

Mesdames et Messieurs, Cher.e.s Collègues, restons unis et déterminés dans ce combat qui est le nôtre aujourd'hui. Vive Septèmes, ville de paix ! Vive la République ! Vive la France ! »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.